

PLAN DIRECTEUR DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION DES PROFESSIONNELS EN SÉCURITÉ AGRÉÉS DU CANADA (CRSPEX)

Juin 2005

Le plan directeur a été élaboré par le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés en collaboration avec Assessment Strategies Inc., une firme de consultants en matière d'examen. Tous droits réservés. Aucun extrait de ce document ne peut être reproduit, enregistré ou transcrit, sous quelque forme ou moyen électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres, sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

© Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés
6519-B Mississauga Road
Mississauga, Ontario
L5N 1A6

Tél: 905-567-7198 ou sans frais 1-888-279-2777
bcrsp@sympatico.ca www.bcrsp.ca

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
DONNÉES TECHNIQUES.....	5
COMPÉTENCES.....	5
ÉLABORATION DE LA LISTE DE COMPÉTENCES	5
CATÉGORIES DE COMPÉTENCES	6
REGROUPEMENT PAR COMPÉTENCES ET PONDÉRATION	7
ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES.....	7
LIGNES DIRECTRICES.....	7
VARIABLES STRUCTURELLES	8
VARIABLES CONTEXTUELLES.....	9
CONCLUSION.....	10
Tableau sommaire : Lignes directrices pour l'élaboration de l'examen CRSPEX	11
GLOSSAIRE.....	12
BIBLIOGRAPHIE.....	13
ANNEXES.....	14
THÉORIE DES ACCIDENTS (AT)	14
PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES (EP)	13
ERGONOMIE (ERG).....	14
PRÉVENTION ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES	14
PROMOTION DE LA SANTÉ (HP)	16
VÉRIFICATION SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT (AUD).....	16
LOI ET ÉTHIQUE (LE).....	16
HST ET SYSTÈMES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (OES)	17
HYGIÈNE DU TRAVAIL (OH).....	17
GESTION DES RISQUES (RM)	18
TECHNIQUES DE SÉCURITÉ ET TECHNOLOGIE (STT).....	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Regroupement et échantillonnage des compétences	7
Tableau 2: Pondération des compétences par catégorie	9

AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés (CCPSA) présente le *Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada*. Le CCPSA prévoit tenir le premier examen élaboré à partir de ce nouveau plan directeur en mai 2006.

Le plan directeur a été conçu afin d'orienter les personnes engagées dans l'élaboration de l'*Examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada (CRSPEX)* et de fournir au public (candidats à l'examen, enseignants et gestionnaires) des renseignements utiles concernant l'examen.

Le plan directeur comporte deux grands volets : 1) le contenu du domaine à évaluer; 2) les lignes directrices explicites sur la façon d'évaluer ce contenu. Le contenu du domaine comprend la liste de compétences de l'examen CRSPEX (c.-à-d. les compétences requises par un professionnel en sécurité agréé de premier échelon) et les lignes directrices sont exprimées comme des variables structurelles et contextuelles. Le plan directeur comporte également : un *Tableau sommaire* (p. 10) qui résume les lignes directrices de l'examen; un *Glossaire* (p. 11) qui donne les définitions des termes apparaissant en caractères gras dans le document; et une *Bibliographie* (p.12) des documents de référence utilisés dans l'élaboration du plan directeur qui pourraient intéresser le lecteur désirant approfondir certains sujets.

Le CCPSA désire remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la création de ce plan directeur, notamment les professionnels en sécurité agréés du Canada (CRSP) à la grandeur du pays qui ont répondu au sondage de validation des compétences.

Une révision globale de la première édition du *Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* est prévue pour 2009. De plus, le plan directeur sera évalué annuellement afin de s'assurer que les compétences et les lignes directrices de l'examen continuent de refléter les attentes relativement à un professionnel en sécurité agréé de premier échelon qui commence à pratiquer cette profession.

Le CCPSA invite toutes personnes qui utilisent ce document à lui fournir des commentaires pouvant s'avérer utiles lors des révisions ultérieures du plan directeur. Veuillez acheminer vos commentaires au:

Directeur général
Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés
6519-B Mississauga Road
Mississauga, Ontario
L5N 1A6

INTRODUCTION

Le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés a pour mandat d'élaborer l'Examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada (ci-après nommé l'examen CRSPEX) à des fins d'agrément. Ce mandat est réalisé en travaillant de concert avec des Professionnels en sécurité agréés du Canada (CRSP) à travers le pays qui servent de groupe d'experts en contenu pour élaborer et valider les composantes de l'examen.

Les examens de certification, d'agrément ou de licence ont un but bien précis : protéger le public en s'assurant que les personnes autorisées possèdent suffisamment de connaissances et de compétences pour exercer des activités professionnelles importantes de façon efficace et en toute sécurité (Société canadienne de psychologie, 1987). Dans le cas de l'examen CRSPEX, le but consiste à déterminer si les candidats sont prêts ou non à exercer des fonctions dans le domaine de l'hygiène et sécurité du travail sans entraîner de risques pour le public et l'environnement.

Le plan directeur a pour objet de décrire la façon dont l'examen doit être élaboré. La fonction principale du *Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* est d'expliquer la façon dont l'examen doit être élaboré. Plus précisément, le plan directeur renferme des consignes et des lignes directrices explicites sur la manière dont les **compétences**¹ (p. ex., les connaissances, les habiletés, les aptitudes, les attitudes et l'esprit de jugement) doivent être représentées dans l'examen afin que des décisions justes puissent être prises sur la compétence du candidat à exercer la profession de façon sécuritaire et efficace.

Avant d'entreprendre l'élaboration du plan directeur, le CCPSA a procédé à une étude approfondie afin de déterminer les compétences requises pour exercer la fonction de professionnel en sécurité agréé de façon efficace et sécuritaire au Canada. Des professionnels en sécurité agréés à travers le pays ont participé activement à toutes les phases de la recherche qui a permis de préciser et de valider une liste détaillée de 124 compétences exigées de la part des professionnels en sécurité agréés. Les composantes essentielles de l'examen CRSPEX ont pu être clairement définies grâce à cette liste de compétences et la validation des données recueillies.

Une révision complète et périodique des compétences évaluées dans l'examen CRSPEX permet au CCPSA de garantir la validité de l'examen et d'élaborer des examens de certification qui ont une fiabilité psychométrique et sont juridiquement valables. En raison des changements qui surviennent dans la pratique de l'hygiène et sécurité du travail, une étude de validation des compétences est réalisée au moins tous les cinq ans ou au besoin. En plus de la révision complète et de l'étude de validation qui se font périodiquement, les compétences sont révisées et évaluées par des experts en contenu sur une base annuelle.

¹ Les termes en caractères gras sont définis dans le glossaire.

DONNÉES TECHNIQUES

Cette section présente les données techniques visant à guider l'élaboration de l'examen. La première partie traite des questions relatives aux compétences. La deuxième partie porte sur les lignes directrices concernant la représentation des variables structurelles et contextuelles de l'examen.

COMPÉTENCES

L'examen CRSPEX est un **examen à interprétation critérielle**. C'est-à-dire que l'élaboration de l'examen repose fondamentalement sur la description détaillée du contenu du domaine à évaluer. En ce qui a trait à l'examen CRSPEX, le contenu du domaine d'intérêt renferme les compétences exigées par un professionnel en sécurité agréé qui exerce ses fonctions de façon sécuritaire et efficace. Ces compétences constituent le point de départ de l'examen.

La présente section décrit les compétences qui ont été retenues au terme du processus de validation, la façon dont elles ont été regroupées ainsi que la façon dont elles doivent être sélectionnées pour concevoir un examen.

ÉLABORATION DE LA LISTE DE COMPÉTENCES

Un Comité des compétences a d'abord été créé pour représenter tous les secteurs d'activités des professionnels en sécurité agréés au Canada et pour amorcer l'élaboration de la liste de compétences. Ce comité a examiné diverses listes de compétences préparées à l'intention des professionnels en hygiène et sécurité du travail. À l'aide ces listes, le comité a dressé une première liste nationale de compétences ainsi qu'une classification de 11 catégories visant à regrouper ces compétences. Cette première liste de compétences a ensuite été évaluée par environ 1 200 professionnels CRSP, y compris des praticiens, des professeurs et des gestionnaires, à qui l'on a demandé de classer chaque compétence en termes d'applicabilité, d'importance et de fréquence pour les CRSP. Le Comité des compétences a ensuite procédé à l'examen des résultats du sondage et a éliminé un total de 26 compétences qui étaient considérées à l'échelle nationale comme étant moins applicables ou ayant des éléments répétitifs avec d'autres compétences ou critères d'admissibilité. La liste finale des compétences approuvées par le Comité de certification et d'examen comprend 124 compétences. La liste de compétences a pour fonction principale de fournir le contenu des domaines de l'examen.

Les compétences ont été évaluées par environ 1 200 professionnels en sécurité agréés du Canada.

CATÉGORIES DE COMPÉTENCES

Les compétences sont répertoriées dans les onze catégories décrites ci-dessous (le nombre de compétences et le pourcentage qu'elles représentent sont indiqués entre parenthèses après le nom de la catégorie) :

1. Théorie des accidents (6 compétences ou 5 % de la liste de compétences)
2. Pratiques environnementales (7 compétences ou 6 % de la liste de compétences)
3. Ergonomie (6 compétences ou 5 % de la liste de compétences)
4. Prévention et protection contre les incendies (14 compétences ou 11 % de la liste de compétences)
5. Promotion de la santé (7 compétences ou 6 % de la liste de compétences)
6. Vérification santé, sécurité et environnement (SSE) (7 compétences ou 6 % de la liste de compétences)
7. Loi et éthique (12 compétences ou 10 % de la liste de compétences)
8. Hygiène et sécurité du travail (HST) et systèmes de gestion de l'environnement (19 compétences ou 15 % de la liste de compétences)
9. Hygiène du travail (18 compétences ou 15 % de la liste de compétences)
10. Gestion des risques (4 compétences ou 3 % de la liste de compétences)
11. Techniques de sécurité et technologie (24 compétences ou 19 % de la liste de compétences)

Ces onze catégories doivent être perçues uniquement à titre d'outil organisationnel puisque certaines compétences pourraient aussi bien être classées dans d'autres catégories. Il est à noter que les énoncés de compétences ont différentes portées, dont certaines sont axées sur des activités globales alors que d'autres sont axées sur des activités plus ponctuelles ou précises.

La liste de compétences (par groupe) de l'examen CRSPEX est présentée en annexe. Les compétences sont classées selon le degré d'importance et la fréquence d'utilisation dans la pratique d'après les données recueillies dans l'étude de validation des compétences.

REGROUPEMENT DES COMPÉTENCES ET PONDÉRATION

La liste de compétences de l'examen présente les compétences regroupées en fonction des données relevées dans le sondage de validation.

Afin de s'assurer que l'examen reflète avec exactitude le profil du professionnel en sécurité agréé, les compétences ont été regroupées selon leur importance relative et leur fréquence d'utilisation relevées dans le sondage et à la suite d'un examen quantitatif réalisé par les experts en contenu.

Groupe 1 : comprend **62 compétences** identifiées comme étant très importantes pour la pratique sécuritaire et efficace des professionnels en sécurité agréés.

Groupe 2 : comprend **62 compétences** identifiées comme étant **importantes** pour la pratique sécuritaire et efficace des professionnels en sécurité agréés.

Ces groupes ont servi à établir la pondération relative attribuée aux compétences dans l'examen.

ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES

En s'appuyant sur les données relatives à l'application, l'importance et la fréquence des compétences relevées dans le sondage des compétences 2004, et en sachant que l'examen comptera entre 190 et 210 questions (voir « Longueur et format de l'examen » à la page 7), la structure d'échantillonnage présentée au tableau 1 a été élaborée. La pondération de cet échantillonnage a été choisie de façon à : 1) offrir une différenciation entre les variables (importance et fréquence); et 2) se conformer à l'exigence relative à la longueur de l'examen.

TABEAU 1: REGROUPEMENT ET ÉCHANTILLONNAGE DES COMPÉTENCES

Compétences très importantes Groupe 1 : 62 compétences	65 à 75 % des questions de l'examen CRSPEX
Compétences importantes Groupe 2 : 62 compétences	25 à 35 % des questions de l'examen CRSPEX

LIGNES DIRECTRICES

En plus des spécifications reliées aux compétences, d'autres variables sont considérées lors de l'élaboration de l'examen. Cette section présente les lignes directrices qui s'appliquent à ces deux types de variables :

Variables structurelles : Les variables structurelles comprennent les caractéristiques qui déterminent l'aspect et le concept général de l'examen. Elles définissent la longueur de l'examen, le format ou la présentation des questions (p. ex., questions à choix multiples). La pondération des questions classées dans les onze catégories fait également partie des variables structurelles.

Variables contextuelles : Les variables contextuelles définissent le contenu du domaine en précisant les contextes dans lesquels les questions d'examen se situent (p. ex., contexte professionnel).

VARIABLES STRUCTURELLES

1. Longueur et format de l'examen : L'examen se compose de 190 à 210 **questions opérationnelles** à choix multiples.

L'examen de certification des professionnels en sécurité agréés compte entre 190 et 210 questions.

Un examen comptant entre 190 et 210 questions opérationnelles, et évaluant 124 compétences provenant d'un échantillonnage solide, est suffisant pour prendre des décisions fiables et valides quant à la disposition d'un candidat à exercer la profession de façon sécuritaire et efficace.

2. Présentation des questions : Les questions à choix multiples de l'examen sont de deux types : les **questions fondées sur un cas** ou les **questions indépendantes**.

Pondération des compétences par catégorie : Dans le cadre du présent plan directeur, les onze catégories de compétences sont : 1) Théorie des accidents; 2) Pratiques environnementales; 3) Ergonomie; 4) Prévention et protection contre les incendies; 5) Promotion de la santé; 6) Vérification santé, sécurité et environnement (SSE); 7) Loi et éthique; 8) Hygiène et sécurité du travail (HST) et systèmes de gestion de l'environnement; 9) Hygiène du travail; 10) Gestion des risques; 11) Techniques de sécurité et technologie.

TABLEAU 2 : PONDÉRATION DES COMPÉTENCES PAR CATÉGORIE

Le tableau 2 présente la fourchette de pourcentage des questions dans chacune des onze catégories de compétences.

Catégories de compétences	Pourcentage des questions sur l'examen
1. Théorie des accidents	3-5 %
2. Pratiques environnementales	2-4 %
3. Ergonomie	4-8 %
4. Prévention et protection contre les incendies	7-11 %
5. Promotion de la santé	3-5 %
6. Vérification SSE	5-7 %
7. Loi et éthique	10-14 %
8. HST et systèmes de gestion de l'environnement	14-18 %
9. Hygiène du travail	13-17 %
10. Gestion des risques	2-4 %
11. Techniques de sécurité et technologie	20-24 %

VARIABLES CONTEXTUELLES

L'examen de certification des professionnels en sécurité agréés représente différents milieux de pratique de la profession.

Contexte professionnel : Il est reconnu que le milieu dans lequel un professionnel en sécurité agréé de premier échelon exercera ses fonctions peut représenter toute situation dans laquelle on pratique les tâches de santé et de sécurité au travail. Les compétences évaluées dans l'examen ne sont pas propres à un milieu particulier; cependant, le milieu de pratique sera précisé s'il y a lieu.

Selon le milieu, le CRSP peut agir à titre de consultant ou de professionnel agréé interne. Cet aspect est pris en considération au moment de structurer le contexte des questions de l'examen.

CONCLUSION

Le Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés est le résultat des efforts conjugués du CCPSA et des professionnels en sécurité agréés (CRSP). La compilation des compétences requises pour l'exercice des fonctions d'un professionnel en sécurité agréé de premier échelon et l'élaboration des lignes directrices pour l'évaluation de ces compétences ont été rendues possibles grâce à ce travail collaboratif. Le sommaire des lignes directrices se retrouve à la page 10, « Tableau sommaire : Lignes directrices pour l'élaboration de l'examen CRSPEX ».

Il est reconnu que la profession en hygiène et sécurité du travail continuera à évoluer et que le plan directeur nécessitera sans doute une révision en cours de route (c.-à-d. les compétences et les lignes directrices servant à l'élaboration de l'examen) de façon à ce qu'il reflète avec précision l'étendue de la pratique professionnelle ainsi que les rôles et responsabilités des professionnels en sécurité de premier échelon. Le Comité d'examen se chargera de faire une révision en temps opportun et de diffuser les nouvelles versions de ce document.

Tableau sommaire : Lignes directrices pour l'élaboration de l'examen CRSPEX

COMPÉTENCES																							
Groupe 1 – Compétences très importantes : 65-75 % de l'examen	Groupe 2 - Compétences importantes : 25-35 % de l'examen																						
VARIABLES STRUCTURELLES																							
Longueur et format de l'examen	De 190 à 210 questions opérationnelles à choix multiples. Le temps accordé pour compléter l'examen est d'une durée de trois heures et demie (3,5 h).																						
Présentation des questions	<p>Questions indépendantes 70-90 % des questions</p> <p>Questions fondées sur un cas 10-30 % des questions</p>																						
Catégories de compétences et pondération	<table border="0"> <tr> <td>1. Théorie des accidents</td> <td>3-5 % des questions</td> </tr> <tr> <td>2. Pratiques environnementales</td> <td>2-4 % des questions</td> </tr> <tr> <td>3. Ergonomie</td> <td>4 -8 % des questions</td> </tr> <tr> <td>4. Prévention et protection contre les incendies</td> <td>7-11 % des questions</td> </tr> <tr> <td>5. Promotion de la santé</td> <td>3-5 % des questions</td> </tr> <tr> <td>6. Vérification SSE</td> <td>5-7% des questions</td> </tr> <tr> <td>7. Loi et éthique</td> <td>10-14 % des questions</td> </tr> <tr> <td>8. HST et systèmes de gestion de l'environnement</td> <td>14-18% des questions</td> </tr> <tr> <td>9. Hygiène du travail</td> <td>13-17 % des questions</td> </tr> <tr> <td>10. Gestion des risques</td> <td>2-4 % des questions</td> </tr> <tr> <td>11. Techniques de sécurité et technologie</td> <td>20-24 % des questions</td> </tr> </table>	1. Théorie des accidents	3-5 % des questions	2. Pratiques environnementales	2-4 % des questions	3. Ergonomie	4 -8 % des questions	4. Prévention et protection contre les incendies	7-11 % des questions	5. Promotion de la santé	3-5 % des questions	6. Vérification SSE	5-7% des questions	7. Loi et éthique	10-14 % des questions	8. HST et systèmes de gestion de l'environnement	14-18% des questions	9. Hygiène du travail	13-17 % des questions	10. Gestion des risques	2-4 % des questions	11. Techniques de sécurité et technologie	20-24 % des questions
1. Théorie des accidents	3-5 % des questions																						
2. Pratiques environnementales	2-4 % des questions																						
3. Ergonomie	4 -8 % des questions																						
4. Prévention et protection contre les incendies	7-11 % des questions																						
5. Promotion de la santé	3-5 % des questions																						
6. Vérification SSE	5-7% des questions																						
7. Loi et éthique	10-14 % des questions																						
8. HST et systèmes de gestion de l'environnement	14-18% des questions																						
9. Hygiène du travail	13-17 % des questions																						
10. Gestion des risques	2-4 % des questions																						
11. Techniques de sécurité et technologie	20-24 % des questions																						

GLOSSAIRE

Les définitions suivantes expliquent certains termes utilisés dans ce document aux fins d'évaluation dans le domaine de la santé et sécurité.

Compétences : Les énoncés de comportement reflétant l'ensemble des connaissances, des compétences, des habiletés, des attitudes et de l'esprit de jugement escomptés de la part d'un professionnel en sécurité agréé de premier échelon.

Examen à interprétation critérielle : Un test qui mesure le degré de maîtrise d'un domaine de contenu ou d'habileté spécifique ou d'une liste d'objectifs d'apprentissage. Les résultats sont comparés à une norme de performance prédéterminée ou comme un degré de maîtrise d'un domaine défini (p. ex. pourcentage d'exactitude et notes de maîtrise), indépendamment des résultats obtenus par d'autres candidats (Brown, 1983).

Questions indépendantes : Items objectifs indépendants contenant l'information nécessaire pour répondre aux questions.

Questions fondées sur un cas : Une série de questions associées à un bref scénario.

Questions opérationnelles : Les questions qui apparaissent dans l'examen sont satisfaisantes et ont été testées à l'avance. Chaque réponse compte pour l'obtention de la note finale.

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages suivants ont servi à l'élaboration du plan directeur et pourraient intéresser le lecteur.

Allen, M. J., & Yen, W. M. (1979). *Introduction to measurement theory*. Belmont, CA: Wadsworth.

Angoff, W. H. (1971). Scales, norms, and equivalent scores. In R. L. Thorndike (Ed.), *Educational measurement* (pp. 508-600). Washington, DC: American Council on Education.

Board of Canadian Registered Safety Professionals (2004). *Survey on the Competencies Required of Certified Safety Professionals in Canada*.

Brown, F. G. (1983). *Principles of educational and psychological testing* (3rd ed.). New York: Holt, Rinehart & Winston.

ANNEXE

LISTE DE COMPÉTENCES

DE L'EXAMEN CRSPEX (par catégorie)

G1: 65-75 % CRSPEX G2 : 25-35 % CRSPEX

THÉORIE DES ACCIDENTS (AT)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
AT 1	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés aux modèles psychologiques.	G2
AT 2	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés aux modèles de sécurité axés sur le comportement.	G1
AT 3	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés aux modèles énergétiques.	G2
AT 4	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés au modèles de prise de décisions.	G2
AT 5	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés aux modèles de sécurité des systèmes (ingénierie).	G2
AT 6	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés aux modèles de gestion.	G1
PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES (EP)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
EP1	Posséder des connaissances élémentaires liées aux objectifs, aux principes et aux composantes de base d'un système de gestion de l'environnement (SGE).	G2
EP2	Comprendre les concepts fondamentaux en matière de lois sur l'environnement, de juridictions et d'agences de réglementation au Canada : leur rôles, leurs responsabilités et leurs pouvoirs.	G2
EP 3	Posséder une vaste connaissance concernant l'application générale de lois fédérales sur l'environnement, notamment la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> , la <i>Loi sur les pêches</i> , et la <i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i> .	G2
EP 4	Comprendre les éléments essentiels liés à l'environnement qui sont assujettis à des lois et des réglementations au niveau fédéral touchant à l'air, l'eau, les déchets, les matières dangereuses et le transport des marchandises dangereuses (TMD).	G2
EP5	Comprendre ce que signifie un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence, à quoi il sert et la raison de son importance.	G1
EP6	Définir l'évaluation des risques, les secteurs de risque appréciable, l'entretien préventif et les mesures d'intervention en cas de déversement.	G2
EP7	Posséder des connaissances élémentaires en ce qui a trait à la vérification environnementale et savoir à quel moment on y fait appel.	G2
ERGONOMIE (ERG)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
ERG 1	Posséder des connaissances élémentaires liées aux principes d'ergonomie en matière d'anatomie, de physiologie et de biomécanique.	G2
ERG 2	Identifier les signes, les symptômes et les traitements courants liés aux lésions musculo-squelettiques attribuables au travail.	G1

ERG 3	Posséder des connaissances élémentaires liées aux capacités humaines cognitives, sensorielles et psychomotrices et aux limitations afin de pouvoir comprendre la façon dont les erreurs humaines, la charge de travail mental, le stress et l'ennui peuvent influencer les capacités humaines et le rendement au travail.	G2
ERG 4	Reconnaître, évaluer et aider à vérifier des outils, des postes de travail et des installations.	G1
ERG 5	Décrire les composantes d'un programme d'ergonomie efficace.	G2
ERG 6	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés aux modèles d'ergonomie.	G2
PRÉVENTION ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (FPP)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
FPP 1	Identifier les principaux rôles joués par la National Fire Prevention Association (NFPA), les Laboratoires des assureurs du Canada et Factory Mutual.	G2
FPP 2	Articuler le but du <i>Code national de bâtiment du Canada</i> et du <i>Code national de prévention des incendies</i> .	G2
FPP 3	Posséder des connaissances élémentaires en matière de chimie du feu et de comportement du feu qui lui permettent de comprendre la façon dont un incendie commence et brûle ainsi que les moyens visant à prévenir et éteindre les feux.	G1
FPP 4	Comprendre les éléments essentiels d'un programme de sécurité contre les incendies et démontrer la façon dont un tel programme peut être intégré dans les programmes de prévention des sinistres et de contrôle des pertes de plus grande envergure.	G1
FPP 5	Comprendre les rôles des corps de pompiers industriels et la façon dont la prévention des incendies est adaptée au plan d'urgence.	G2
FPP 6	Démontrer une compréhension quant à l'usage de produits chimiques, d'explosifs, de produits chimiques toxiques, d'éléments halogènes, d'hydrocarbures halogénés et de produits chimiques radioactifs en milieu de travail relativement à la sécurité-incendie.	G2
FPP 7	Comprendre l'importance de la détermination des risques et les procédures adéquates visant à manipuler des matières solides combustibles, des métaux combustibles et des matières plastiques en milieu de travail relativement à la sécurité-incendie.	G1
FPP 8	Posséder des connaissances élémentaires liées aux principes de construction de bâtiments et comprendre l'importance de tenir compte des facteurs de sécurité des personnes tels que le lieu et l'aménagement des installations dès les premières phases de l'organisation des travaux.	G2
FPP 9	Comprendre les démarches visant à assurer la sécurité des personnes ainsi que l'importance des codes du bâtiment et des bonnes pratiques en matière de construction.	G2
FPP 10	Comprendre les éléments fondamentaux des différents types de système de détection des incendies : leurs avantages et leurs inconvénients.	G2
FPP 11	Posséder des connaissances élémentaires liées aux circuits de détection incendie.	G2
FPP 12	Comprendre les principes fondamentaux liés aux extincteurs automatiques ainsi qu'à l'entretien et l'inspection des extincteurs d'incendie portables.	G2
FPP 13	Comprendre les responsabilités légales et les obligations de la part des cadres supérieurs, des chefs du service de la sécurité, des cadres intermédiaires et des employés relativement à la sécurité-incendie.	G1
FPP 14	Comprendre les principes fondamentaux du Système de commandement des interventions (SCI) du service des incendies et exposer les méthodes dont disposent les professionnels en sécurité pour communiquer avec les agents des incendies en situation d'urgence.	G2

PROMOTION DE LA SANTÉ (HP)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
HP 1	Identifier les éléments clés d'un programme de prévention de la toxicomanie.	G2
HP 2	Identifier les éléments clés d'un programme de gestion du stress.	G2
HP 3	Identifier les éléments clés d'un programme d'aide aux employés.	G2
HP 4	Identifier les éléments clés d'un programme de travail modifié ou de retour au travail.	G1
HP 5	Identifier les éléments clés d'un programme d'indemnisation des accidents du travail et de gestion des limitations fonctionnelles.	G1
HP 6	Comprendre les déterminants de la santé, y compris les facteurs environnementaux, génétiques, socio-économiques, physiologiques et les habitudes de vie.	G2
HP 7	Comprendre la façon dont l'environnement psychosocial au travail et la conciliation travail-vie influencent la santé des employés.	G2
VÉRIFICATION SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT (AUD)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
AUD1	Posséder des connaissances élémentaires liées aux principes et aux techniques établis en matière de vérification santé, sécurité et environnement.	G1
AUD2	Démontrer l'application des techniques de collecte de données de vérification.	G1
AUD3	Posséder la capacité d'interpréter et d'analyser les données de vérification afin de générer des renseignements ou des opinions valables.	G1
AUD4	Posséder des connaissances élémentaires en matière d'entrevue, de vérification, d'évaluation, de communication et de rédaction de rapports.	G1
AUD5	Posséder les connaissances requises en vue d'élaborer, d'appliquer et d'améliorer des outils et des procédures de vérification.	G2
AUD6	Comprendre la différence entre une vérification de la conformité et une vérification du système de gestion.	G2
AUD7	Comprendre la différence entre une inspection et une vérification.	G1
LOI ET ÉTHIQUE (LE)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
LE 1	Démontrer une compréhension des concepts généraux en matière de loi provinciale sur la santé et la sécurité au travail tels que le devoir de diligence et la structure de responsabilité interne.	G1
LE 2	Posséder des connaissances élémentaires liées à la loi fédérale sur la santé et la sécurité au travail.	G1
LE 3	Identifier les éléments clés de la loi provinciale sur l'indemnisation des accidents du travail.	G1
LE 4	Démontrer une compréhension du droit de l'environnement.	G2
LE 5	Comprendre les concepts liés aux théories et perspectives déontologiques.	G2
LE 6	Comprendre les concepts liés aux obligations envers les employeurs et les collègues de travail.	G1
LE 7	Comprendre les concepts liés aux obligations du public.	G1
LE 8	Comprendre les concepts liés aux obligations envers les confrères et consœurs professionnels.	G1
LE 9	Comprendre le Code de déontologie du CCPSA.	G1
LE 10	Comprendre les conséquences d'omissions ou d'erreurs professionnelles.	G1
LE 11	Comprendre les droits relatifs aux conflits d'intérêt.	G2
LE 12	Appliquer les codes d'éthique professionnelle.	G1

HST ET SYSTÈMES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (OES)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
OES 1	Identifier les éléments clés de la structure organisationnelle et des équipes.	G2
OES 2	Démontrer une compréhension des connaissances élémentaires liées à la gestion de la qualité totale.	G2
OES 3	Identifier les éléments clés des procédés de gestion.	G2
OES 4	Posséder des connaissances élémentaires liées aux choix des investissements et à la planification à long terme.	G2
OES 5	Posséder des connaissances élémentaires liées aux méthodes conventionnelles de gestion.	G2
OES 6	Appliquer les principes de résolution des problèmes de gestion.	G1
OES 7	Démontrer une compréhension des stratégies liées à la gestion des conflits.	G1
OES 8	Démontrer une compréhension liée aux relations de travail, incluant les comités syndicaux et patronaux.	G1
OES 9	Comprendre les procédures élémentaires de planification, incluant la planification stratégique.	G2
OES10	Identifier les éléments clés des différents styles de leadership.	G2
OES11	Comprendre les concepts élémentaires liés aux innovations et aux changements.	G2
OES12	Comprendre les méthodes de base visant à favoriser la motivation.	G1
OES13	Posséder des connaissances élémentaires en formation.	G1
OES14	Démontrer une compréhension liée au processus d'apprentissage chez l'adulte.	G1
OES15	Créer un milieu d'apprentissage efficace (p. ex., aménagement de la classe, etc.).	G1
OES16	Posséder des connaissances élémentaires liées à la médiation et la facilitation dans le domaine de l'HST et environnement.	G1
OES17	Comprendre les concepts élémentaires liés aux principes de gestion de la sécurité actuels.	G1
OES18	Comprendre la façon de concevoir un programme de sécurité.	G1
OES19	Comprendre les concepts élémentaires liés à l'analyse des risques (probabilité).	G1
HYGIÈNE DU TRAVAIL (OH)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
OH 1	Posséder des connaissances élémentaires liées à l'anatomie et la physiologie ainsi qu'à certaines pathologies associées à l'hygiène du travail (p. ex., les pathologies du poumon, des oreilles, des yeux et de la peau).	G1
OH 2	Posséder des connaissances élémentaires liées à la toxicologie industrielle et comprendre les voies de pénétration des substances toxiques dans l'organisme.	G1
OH 3	Posséder des connaissances élémentaires en matière de gaz, de vapeurs et de solvants.	G1
OH 4	Posséder des connaissances élémentaires liées aux bruits industriels.	G1
OH 5	Posséder des connaissances élémentaires liées aux vibrations.	G2
OH 6	Posséder des connaissances élémentaires liées aux rayonnements ionisants.	G2
OH 7	Posséder des connaissances élémentaires liées aux rayonnements non ionisants.	G2
OH 8	Posséder des connaissances élémentaires liées aux tensions thermiques.	G2
OH 9	Posséder des connaissances élémentaires liées aux risques biologiques.	G1
OH10	Posséder des connaissances élémentaires liées à la qualité de l'air à l'intérieur.	G1

OH11	Démontrer une compréhension liée au processus d'évaluation de l'hygiène du travail (p. ex., échantillonnage de l'air, du bruit et du rayonnement).	G1
OH12	Posséder des connaissances élémentaires liées à la ventilation.	G2
OH13	Posséder des connaissances élémentaires liées à la protection respiratoire.	G1
OH14	Comprendre le rôle de l'hygiéniste du travail.	G2
OH15	Posséder des connaissances élémentaires liées aux valeurs limites d'exposition et aux indices biologiques.	G1
OH16	Comprendre les concepts liés au contrôle administratif.	G1
OH17	Utiliser différents appareils d'analyse, comme un appareil d'échantillonnage, afin de mesurer les niveaux de base et ambiants.	G2
OH18	Posséder des connaissances élémentaires liées aux lasers.	G2
GESTION DES RISQUES (RM)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
RM 1	Posséder des connaissances élémentaires en matière de sécurité.	G2
RM 2	Posséder des connaissances élémentaires liées à la sécurité et la responsabilité des produits.	G2
RM 3	Posséder des connaissances élémentaires liées aux catastrophes industrielles majeures.	G2
RM 4	Comprendre les concepts élémentaires liés à la gestion des risques.	G1
TECHNIQUES DE SÉCURITÉ ET TECHNOLOGIE (STT)		
Le professionnel en sécurité agréé sera en mesure de...		
STT 1	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés à l'inspection des lieux de travail.	G1
STT 2	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés à l'enquête sur les accidents.	G1
STT 3	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés à l'analyse des tâches.	G1
STT 4	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés à l'analyse du flux des matières.	G2
STT 5	Démontrer une compréhension des principes fondamentaux liés à l'analyse par arbre de défaillance.	G2
STT 6	Posséder des connaissances élémentaires liées aux installations (p. ex., conception générale, aménagement, construction et entretien).	G2
STT 7	Gérer la sécurité au moyen des processus de conception.	G2
STT 8	Posséder des connaissances élémentaires liées aux systèmes de protection (p. ex., dispositifs de sécurité au point d'opération, mesures de protection au point d'opération, protection du matériel de transmission, protection de la robotique, contrôle des sources dangereuses, entretien et réparation de ces appareils).	G1
STT 9	Posséder des connaissances élémentaires liées à l'équipement de protection individuelle.	G1
STT 10	Posséder des connaissances élémentaires liées à la sécurité en électricité.	G1
STT 11	Posséder des connaissances élémentaires liées à la manutention du matériel et à l'entreposage.	G1
STT 12	Posséder des connaissances élémentaires liées au matériel de levage et aux convoyeurs, y compris les cordes, les chaînes et les élingues.	G1
STT 13	Posséder des connaissances élémentaires liées aux chariots de manutention motorisés.	G1
STT 14	Posséder des connaissances élémentaires liées aux outils à main et outils portatifs.	G1
STT 15	Posséder des connaissances élémentaires liées aux machines à bois.	G2
STT 16	Posséder des connaissances élémentaires liées à la soudure et au coupage.	G2

STT 17	Posséder des connaissances élémentaires liées aux machines à travailler les métaux.	G2
STT 18	Posséder des connaissances élémentaires liées aux systèmes ou procédés automatisés.	G2
STT 19	Posséder des connaissances élémentaires liées à la sécurité des procédés de traitement des produits chimiques.	G1
STT 20	Posséder des connaissances élémentaires liées aux espaces clos.	G1
STT 21	Posséder des connaissances élémentaires liées aux dispositifs antichute.	G1
STT 22	Posséder des connaissances élémentaires liées aux risques associés à la pression et la sécurité.	G1
STT 23	Identifier et interpréter les défaillances de conception en se basant sur le rendement antérieur afin d'améliorer la conception des systèmes.	G2
STT 24	Appliquer des connaissances afin de concevoir des systèmes de consignation qui permettent la collecte, le stockage, l'interprétation, la diffusion et la protection des données.	G1